

TABLEAU DES COMPORTEMENTS CORRESPONDANT OU NON À DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL

CORRESPOND À DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL

NE CORRESPOND PAS À DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL

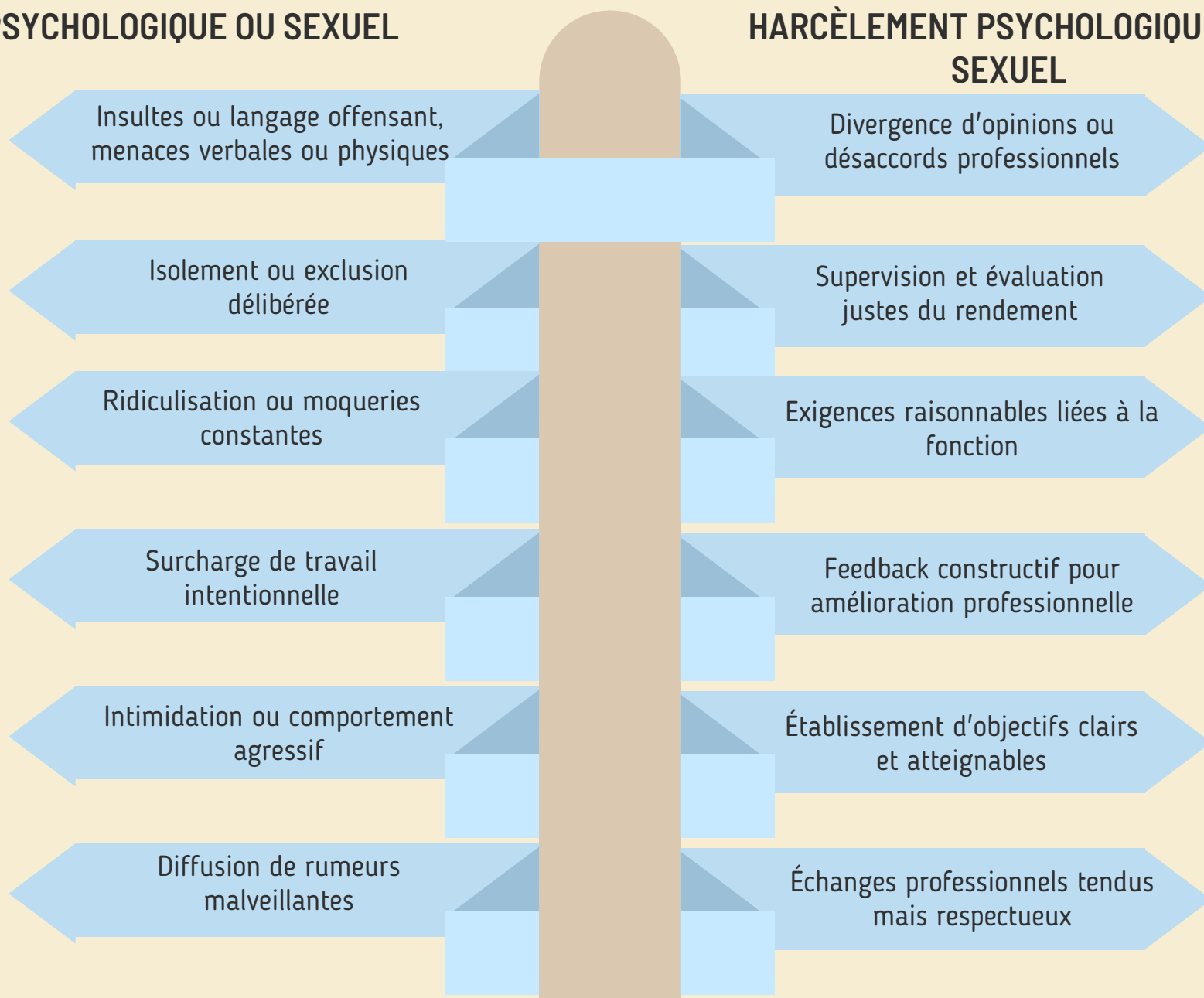


TABLEAU DES COMPORTEMENTS CORRESPONDANT OU NON À DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL

CORRESPOND À DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL

NE CORRESPOND PAS À DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL

Manipulation de l'information	Accroissement des responsabilités professionnelles
Harcèlement sexuel	<p>Il est important de noter que les comportements qui ne correspondent pas au harcèlement psychologique peuvent néanmoins être inappropriés dans certaines situations. L'analyse d'une situation particulière nécessite une prise en compte du contexte et des normes de comportement attendues dans le milieu de travail. Si des comportements inappropriés se produisent et perturbent le bien-être ou le fonctionnement professionnel, il peut être utile d'en discuter avec les parties concernées et de chercher des solutions appropriées.</p> <p>Le simple fait de crier ne constitue pas nécessairement du harcèlement psychologique en soi. Cependant, dans un contexte de travail, des comportements tels que crier de manière régulière, agressive ou dégradante envers un employé peuvent être considérés comme une forme de harcèlement psychologique, notamment s'ils sont répétés et créent un climat de travail hostile.</p>
Critiques dévalorisantes répétées	
Ingérence délibérée dans la vie personnelle	
Discrimination basée sur la race, le sexe, l'âge, etc.	